

Angleur, le 01 février 2026

Objet : CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Cher.e habitant.e ,

Nous vous invitons à l'**Assemblée Générale Ordinaire** du Comité de Quartier qui se tiendra

**le mardi 10 février 2026 à 20 h 15
au Clos du Sart, rue du Sart Tilman, 341, 4031 Angleur**

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan financier
2. Décharge aux administrateurs et administratrices pour l'exercice 2025
3. Fixation du montant de la cotisation et approbation du budget 2026
4. Élections au Conseil d'Administration (voir candidats en page 2)
5. Modifications des statuts (voir en page 2)
6. Rapport d'activités :
 - Projet BUSWAY
 - Projet Mobilité
 - Journée Propreté
 - Pré-Aily
 - Promenade champignons
 - Concours photo
 - Divers
7. Projets pour 2026
8. Questions / Réponses / Divers
9. Verre de l'amitié

Pour le conseil d'administration,

Pierre DEVOS, président.

APPEL A CANDIDATURE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION(C.A.) EN 2027

Tout.e habitant.e du quartier peut poser sa candidature pour être élu.e au Conseil d'Administration. **Si vous êtes intéressé.e par les activités du CQST et décid.e à mettre la main à la pâte, venez participer à nos réunions mensuelles du C.A. en tant qu'invité.e et, si vous êtes toujours intéressé.e, présenter votre candidature à l'AG 2027.**

Candidats administrateurs – AG 10/02/2026

1. Route du Condroz (bas d'Angleur -> limite de Boncelles) :
 M. PIROTTE Patrice
2. Rues de la Belle-Jardinière, Ch. Davin, du Beau-Hêtre, Sart-aux-Fraises, Drève des Aulnes :
 M. CHARLIER Robert
 Mme DESLOIRS Marion
3. Rues du Sart-Tilman (du n° 343 au n° 406), de la Sordeye, de l'Aunaie et éco-quartier:
 M. THÉRER Yves
4. Allée de la Cense Rouge, rue del Rodge Cinse:
 Mme CAPELLE Valérie
 Mme STASSEN Florentine
 M. HAID Christian
5. Parc Astrid : rue des Nations, des Facultés, Bois de Sclessin:
 Mme PIRSON Rosine
6. Extension Cense rouge: Avenue des Cerfs, rues de la Lisière, Bois de Sclessin, Allée des Rouges-Gorges :
 M. DEVOS Pierre
7. Parc Françoise : rues Françoise Bernheim, de la Sablonnière, des Airelles, des Bouleaux :
 M. STOLZ Claude

Modifications des statuts

Art.2 : « Le siège de l'association est établi 11, rue des Airelles, 4031 Angleur dans l'arrondissement judiciaire de Liège. »

devient

Art.2 : « Le siège de l'association est établi **en Belgique** dans l'arrondissement judiciaire de Liège **au domicile d'un administrateur. Il peut être transféré par décision du Conseil d'Administration en tout autre lieu de l'arrondissement judiciaire de Liège.** »

Art. 18 §1 : « Les convocations sont faites par le conseil d'administration par lettre missive ordinaire ou par courriel adressé à chaque membre **huit jours** au moins avant l'assemblée et doivent être signées par le président ou son remplaçant. »

devient

Art.18 §1 « Les convocations sont faites par le conseil d'administration par lettre missive ordinaire ou par courriel adressé à chaque membre **deux semaines** au moins avant l'assemblée et doivent être signées par le président ou son remplaçant. »